



POURQUOI L'ORDONNANCE VERTE ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques présentes dans de nombreux produits du quotidien (alimentation, emballages, cosmétiques, etc.). Elles peuvent interférer avec le système hormonal et sont suspectées de favoriser certaines maladies ou de perturber le développement de l'enfant, notamment pendant la grossesse et la petite enfance.

L'ordonnance verte permet d'agir en prévention, en accompagnant les familles à adopter des habitudes plus saines.

CETTE ORDONNANCE PRESCRITE PAR VOTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

VOUS DONNE ACCÈS À :

- des paniers de légumes bios et locaux, financés à 50%
- un atelier de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens pour informer sur la présence des polluants du quotidien et partager les solutions accessibles pour limiter l'exposition
- un atelier cuisine pour transmettre les recommandations nutritionnelles et cuisiner des recettes de saison, à partir des produits disponibles dans le panier.
- une visite de producteur local bio.

PARCOURS DE L'ORDONNANCE VERTE :

1. Réception de l'ordonnance verte

La femme enceinte ou jeune parent reçoit son ordonnance prescrite par un professionnel de santé.

2. Prise de contact avec l'AMAP

La famille contacte l'AMAP

Modalités possibles : téléphone, mail ou rencontre sur place (cf. coordonnées au verso).

3. Mise en place du contrat

L'AMAP : présente le fonctionnement des distributions, explique les engagements et établit un contrat « ordonnance verte » pour une durée de 6 mois.

4. Distribution des paniers

 Chaque semaine, les familles récupèrent leur panier de légumes bio :

 Lieu : Salle omnisport - Place du 8 mai, Beaupréau

 Horaires : Tous les jeudis de 18h15 à 19h15

5. Participation aux ateliers

Les familles s'inscrivent à au moins un atelier et peuvent bénéficier des autres activités :

- atelier cuisine,
- atelier santé environnementale,
- visite d'un maraîcher bio.

Plus d'infos et inscription sur les ateliers ici ou directement auprès de l'AMAP



6. Suivi et évaluation

Les familles participent à des questionnaires et évaluations pour mesurer l'impact du dispositif.